

Direction  
Comité d'hygiène, sécurité et conditions de travail

Clermont-Ferrand, 30 novembre 2022

Réf. : DIR/CHSCT/2022

Affaire suivie par :  
Secrétariat du CHSCT  
Monsieur Stéphane NAËL  
☎ 06.61.75.57.30

## COMITÉ D'HYGIÈNE, SÉCURITÉ & CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT) Procès-verbal de la réunion du 20 octobre 2022

*Conformément aux modalités de fonctionnement du CHSCT et selon le décret 85-603 modifié, ce compte rendu, version allégée du procès-verbal, présente la synthèse des dossiers et débats de la réunion du CHSCT. Il est diffusé à l'ensemble du personnel après approbation par les membres du CHSCT.*

### Étaient présents :

#### ➤ Membres représentant l'établissement :

- Mme. Valérie PRUNIER, présidente du CHSCT,
- Mme. Anne-Marie MALTRAIT, titulaire,
- M. Fabien BESSEYRE, suppléant de Mme. Maguy LAGARDE,
- M. Olivier CHAMBON, titulaire.

#### ➤ Membres représentant le personnel fonctionnaire (SPP et PATS) :

- M. Stéphane NAËL, titulaire,
- M. Aurélien BEAUDOUIN, suppléant de M. Stéphane NAËL,
- Mme. Christelle VERNAY, titulaire,
- Mme. Laurence MERCIER, suppléante de M. Patrick LEPINE,
- M. Sébastien GOUDARD, suppléant de Mme. Christelle VERNAY,
- M. Jordan BORIE, suppléant de M. Philippe CHATON.
- Mme. Élodie POCACHARD, titulaire,

### Assistaient également :

- M. le colonel hors classe Christophe GLASIAN, DDSIS,
- M. le colonel Christian DEMARK, DDASIS,
- M. le commandant Benoit ASSELIN, chef du GRLT,
- M. le médecin de classe exceptionnelle Thierry TAILLANDIER,
- Mme. Le médecin référent santé au travail Aline GUTTMANN, médecin du PSSM,
- Mme la cadre de santé 1<sup>ère</sup> classe Danièle DIOGON,
- M. le lieutenant Philippe BONNET, chef du service logistique opérationnelle,
- M. le lieutenant Wilfried GRASSET, groupement réglementation Incendie Prévention,
- M. le lieutenant Olivier MALLINJOUD, bureau développement des compétences SUAP - Secours Routier
- M. l'adjudant-chef Stéphane CHALMETTE, organisateur de formation incendie/caissons, service formation
- M. Yannick FORNONI, chef du bureau EPI,
- Mme Sylvie BARGE, médecin de prévention du centre de gestion,
- M. Jean-Luc PERONNET, ACFI du centre de gestion,
- Mme. Emilie BARRAT, cheffe du service SQVS,
- Mme. Lucie GAULFIER, Conseillère de prévention du service SQVS,
- Mme. Elsa BADON, secrétaire du service SQVS.

### Étaient absents et excusés :

- M. Jean-Paul CUZIN, président du CA du SDIS 63, titulaire,
- Mme. Nathalie AUPIC, pharmacienne-cheffe hors classe, titulaire,
- M. Cédric DAUDUIT, suppléant de M. Olivier CHAMBON,
- Mme. Anne-Marie PICARD, titulaire,
- Mme. Annelyse DURON, suppléante de Mme. Anne-Marie MALTRAIT,
- Mme. Colette BETHUNE, suppléante de Mme. PICARD Anne-Marie,
- M. Cédric MEYNIER, titulaire,
- M. Joël DERRE, suppléant de M. Cédric MEYNIER,
- Mme. Maguy LAGARDE, titulaire,
- M. Philippe CHATON, titulaire,
- Mme Karine VEVOLLET, suppléant de Mme Elodie POCACHARD,
- M. Patrick LÉPINE, titulaire,

### Sont inscrits à l'ordre du jour :

- Rapport n°1 : PV du CHSCT du 17 mars 2022 et PV du CHSCT du 14 juin 2022 – pour avis
- Rapport n°2 : Rideau de fumées en essai – pour information GGS (Ltn Wilfried GRASSET)
- Rapport n°3 : Enquête d'accident du 3 mai 2022 impliquant un VLTT pendant une formation – pour avis (Lucie GAULFIER)
- Rapport n°4 : Essais des gilets rafraichissants – pour info (Infirmière cheffe)
- Rapport n°5 : Tableau de suivi des décisions – pour info (secrétaire du CHSCT)
- Rapport n°6 : Expertise mécanique de la bouteille ARI Ceyrat – pour info (Ltn Philippe BONNET, Émilie BARRAT et Yannick FORNONI)

### Questions diverses :

- Tirs sur le bâtiment du GFDC/ PVPT/ SQVS
- Essais de nouveaux sacs VSAV
- Travail en hauteur sur les CCF
- Sécurisation des Centres mixtes
- Les ISP sans conducteur
- Machine à laver et sèche-linge au CTA/ CODIS
- Projets SSQVS 2023
- Nomination de Mme. Lucie GAULFIER en tant que conseillère de prévention

Madame Valérie PRUNIER préside la séance qui débute à 08h30.

Le quorum du CHSCT n'est pas atteint, les rapports pour avis sont reportés au CHSCT exceptionnel du 17 novembre 2022. Le rapport n°5 « Tableau de suivi des décisions » a été remplacé par la visite du CIS de Gerzat.

M. le Colonel Hors classe Christophe GLASIAN, propose que les rapports pour information soient présentés pour commencer le CHSCT.

Un représentant du personnel ajoute qu'il serait bien pour les prochaines séances, que le quorum soit atteint toute la séance.

M. le colonel Christian DEMARK ajoute que M. Olivier CHAMBON a eu un souci dans sa commune ce matin, c'est pour cela que le quorum n'est pas atteint en présentiel.

### **Rapport n°2 : Rideau de fumées en essai – pour information GGS (Ltn Wilfried GRASSET)**

M. le lieutenant Wilfried GRASSET se présente : il est affecté au groupement réglementation incendie et prévention et formateur incendie.

M. l'adjudant-chef Stéphane CHALMETTE se présente à son tour. Il est affecté au groupement formation et développement des compétences et prend des gardes à Clermont-Ferrand.

Le stoppeur de fumée est abordé dans beaucoup de formations (chaîne de commandement, FMPA CA).

Un stoppeur de fumée est un rideau qui permet d'obturer entièrement ou partiellement une porte. Il s'avère particulièrement utile pour les sapeurs-pompiers dans le cadre des incendies de structure.

Le stoppeur de fumée se compose :

- D'un châssis métallique extensible qui permet de l'ajuster à la largeur d'une porte (de 0,70m à 1,15m) ;
- D'une toile lestée incombustible (résistance à 600°C) qui permet de recouvrir entièrement ou partiellement la porte (longueur de 1,85 m) ;
- D'une barre de verrouillage qui permet de fixer l'ensemble du dispositif.

Le lot opérationnel constitué dans le SDIS63 comprend :

- Un **sac de transport** qui permet d'acheminer facilement le stoppeur de fumées
- Un **stoppeur de fumées** plié sur lui-même
- Une **balise lumineuse** qui permet de signaler l'emplacement de la porte

M. le lieutenant Wilfried GRASSET présente les objectifs du stoppeur de fumées.

- Recloisonner le feu;
- Diminuer la puissance d'un feu en limitant l'apport d'air malgré le passage d'un tuyau;
- Diminuer le risque de progression rapide du feu lors de l'ouverture de porte;
- Améliorer la lecture du feu en analysant la position du rideau;
- Prévenir les risques de feux soumis aux effets du vent;
- Diminuer la distance de positionnement d'un ventilateur à pression positive;
- Diminuer la taille de l'entrant et éviter le retour des fumées lors d'une attaque en pression positive;
- Permettre de s'engager et de se replier facilement au travers de la porte obturée.

### Les intérêts du stoppeur de fumées pour les sapeurs-pompiers :

Il facilite l'engagement du binôme d'attaque, mais aussi la protection des parties communes, la lecture du feu et permet de reconnaître des situations dangereuses.

M. le lieutenant Wilfried GRASSET explique que ce matériel a été testé en janvier 2022 sur 10 feux d'appartements à « la muraille de chine » à Clermont-Ferrand, lors d'exercices réalisés en feu réel. L'équipe de formateurs incendie est convaincue de l'utilité de ce matériel. Pour toutes les raisons énoncées ci-dessus mais aussi pour la facilité de mise en place de celui-ci en quelques secondes. Ce matériel a été proposé au service opération pour réaliser une phase expérimentale.

La phase expérimentale : 6 CS mixtes en sont équipés et procéderont aux essais entre septembre et décembre 2022 : Chamalières, Clermont-Ferrand, Cournon-d'Auvergne, Issoire, Riom, Thiers. Un stoppeur est attribué par CS.

La formation sera réalisée par les formateurs INC (FTEA ou FFTEA) du centre de secours qui feront office de référents dans le cadre d'une manœuvre. Une fiche RETEX est élaborée. Elle devra être remplie par le chef d'agrès à l'issue de chaque intervention. Chaque fiche sera collectée par le référent du centre.

La 1<sup>ère</sup> vague du déploiement : A partir de janvier 2023, un complément d'équipement sera octroyé pour les engins-pompes des CS mixtes déjà dotés, soit 7 stoppeurs à distribuer. Les CS mixtes n'ayant pas participé à la phase expérimentale seront équipés : 1 stoppeur par engin-pompe, soit 5 stoppeurs à distribuer.

La 2<sup>ème</sup> vague du déploiement : Une réunion interservices sera organisée afin de déterminer la suite du plan d'équipement pour les CS.

Un représentant du personnel demande si la balise lumineuse présentée est le modèle qui accompagnera l'ensemble des rideaux.

M. le lieutenant Wilfried GRASSET répond que le rideau stoppeur de fumée est livré avec une balise mais que celle-ci n'a pas été satisfaisante : non adaptée, intensité lumineuse trop faible, placement du dispositif trop haut sur la porte. Il a été choisi en parallèle d'acheter une balise lumineuse verte que l'on trouve dans tout le département pour les agents qui font de l'exploration longue durée.

M. le Colonel Hors classe Christophe GLASIAN précise que l'évolution de la doctrine est antinomique avec ce qui était fait à l'époque en ventilation opérationnelle et pression positive. On préserve le volume sain pour les binômes et les équipes qui sont à l'extérieur, mais cela complique la progression du binôme d'attaque.

M. le lieutenant Wilfried GRASSET précise qu'il est maintenant possible faire de la ventilation ou de l'anti ventilation. Avec l'évolution des bâtiments et des matériaux, cette technique n'est pas toujours adaptée à toutes les situations. Il y a des situations pour laquelle l'anti ventilation est plutôt à préconiser et d'autres où il faut conserver l'approche avec la ventilation positive.

L'enjeu, aujourd'hui, est d'améliorer la lecture du feu par le personnel afin d'analyser la situation, comprendre le feu, savoir où il en est, quels sont les risques, savoir quel chemin prendre.

Un représentant du personnel se questionne sur l'entretien et la durée de vie du matériel.

M. l'adjudant-chef Stéphane CHALMETTE précise plus le stoppeur va être utilisé, plus la toile va être impactée. Celle-ci est assez résistante mais elle est soumise à la déchirure. Le matériel se nettoie à l'eau et au savon.

Un représentant du personnel demande si les sapeurs-pompiers doivent le nettoyer en rentrant d'intervention à chaque utilisation.

M. l'adjudant-chef Stéphane CHALMETTE répond que comme tout matériel incendie qui est utilisé, le nettoyage doit être réalisé selon le degré de salissure après chaque utilisation.

M. le commandant Benoit ASSELIN se questionne sur le vieillissement du matériel.

M. l'adjudant-chef Stéphane CHALMETTE répond que le souci principal est le déploiement du rideau. Il est possible qu'en intervention, à force de trop serrer ou de l'utiliser, le pas de vis puisse être endommagé. La barre est démontable, il y a un renfort au niveau des parties mobiles mais à force de positionner le matériel dans les cadres, il y a un frottement qui se produit. Ce sera une pièce d'usure à remplacer dans le temps.

Un représentant du personnel demande s'il y a un risque de chute du matériel.

M. l'adjudant-chef Stéphane CHALMETTE précise que les chutes sont essentiellement dues à des erreurs humaines. Il faut utiliser le matériel de manière adaptée.

M. le lieutenant Wilfried GRASSET précise qu'une réserve est constituée pour palier à la casse.

### **Rapport n°5 : Visite du CIS de Gerzat**

Un représentant du personnel explique que la visite du CIS de Gerzat fait partie du programme annuel de prévention du CHSCT 2022. Aussi, une visite du CIS a eu lieu le lundi 10 octobre en collaboration avec deux membres du CHSCT, le DDASIS, la cheffe du service SQVS et le chef de compagnie de CLERMONT-FERRAND. Le CIS de Gerzat a fait l'objet de travaux de réfection. L'objectif de ces travaux était principalement :

### La création de vestiaires et d'une chambre de garde pour les personnels féminins :

Nous notons :

- L'absence de ventilation naturelle ou mécanique dans le local douche et le WC. La mise en place d'une VMC est prévue.
- La nature du sol glissant pouvant générer des risques de chutes. Il est proposé la mise en place d'un sol antidérapant. Une erreur a été commise lors de la commande du revêtement de la future salle de sport. Ce sol pourrait éventuellement servir dans le vestiaire féminin.

Problème d'évacuation des eaux de pluie sur le toit terrasse : une couche d'environ 15 cm de cailloux a été déposée sur l'intégralité de la surface afin de palier à la présence d'eau stagnante après un épisode de pluie. Ceci ne réglant pas la problématique de la pente qui est insuffisante pour l'évacuation de l'eau. La charge supplémentaire a-t-elle été prise en compte pour garantir la résistance du toit qui abrite le vestiaire « sale » des hommes ? Existe-t-il une étude faite sur la résistance mécanique du toit ?

M. le commandant Benoit ASSELIN précise que le toit terrasse fait l'objet d'une mauvaise conception car l'eau stagne.

Un représentant du personnel se demande quand a été remis le gravier sur le toit terrasse.

M. le commandant Benoit ASSELIN n'a pas de réponse à apporter.

M. le commandant Benoit ASSELIN affirme que le technicien a dû faire cela dans les règles.

M. le Colonel Hors classe Christophe GLASIAN se questionne « Mettons-nous possiblement en danger le personnel qui va être en dessous de ce toit parce que du poids a été rajouté sur la toiture ? »

Un représentant du personnel répond que oui potentiellement.

M. le Colonel Hors classe Christophe GLASIAN suppose qu'avant de mettre du gravier sur le toit, une analyse de la résistance de celui-ci a dû être réalisée. En cas de danger avéré, les vestiaires seront interdits d'accès par le personnel afin d'assurer leur sécurité.

M. le Colonel Hors classe Christophe GLASIAN précise qu'il faut demander un retour du prestataire pour savoir si le rajout effectué est conforme pour la structure. Cela rassurera tout le monde.

M. le Colonel Hors classe Christophe GLASIAN se questionne : « le gravier a été rajouté pour une problématique d'étanchéité ? ».

M. le colonel Christian DEMARK explique que c'est un problème de rétention d'eau. L'encadrement du centre a rapporté que le choix technique retenu est de recouvrir le toit par une couche de gravier. Cela n'a manifestement pas réglé le problème.

M. le Colonel Hors classe Christophe GLASIAN se demande si: « l'eau gène car elle génère la présence de moustiques ? »

Un représentant du personnel répond que oui mais aussi le volume, le poids que cela génère.

M. le Colonel Hors classe Christophe GLASIAN conclut qu'un point sera établi prochainement.

### Escaliers accédant aux remises :

Cet escalier a été construit dans un volume exigu qui, à l'origine, devait accueillir une perche de feu afin de permettre aux agents de rejoindre plus rapidement les vestiaires et les engins lors d'un départ en intervention. Le risque de chute est encore accentué lors des départs en période nocturne. Il est proposé d'interdire l'accès au personnel.

M. le colonel Christian DEMARK répond qu'il faut faire un point avec le commandant FAURE sur cela.

L'encadrement et le personnel du centre ont bien identifié la dangerosité.

Un représentant du personnel répond que les modifications n'ont pas été apportées, l'escalier est dangereux.

Mme. Emilie BARRAT précise que la rotation en collimason est dangereuse et que l'absence de nez-de-marche accentue le risque de chute. Il faut tout de même garder l'escalier pour des situations d'urgence mais, au quotidien, il ne faut pas s'en servir.

Un représentant du personnel demande aux personnels de respecter la non utilisation de cet escalier.

### La cuisine :

Les ouvrants du foyer présentent les mêmes problématiques que ceux des chambres de garde : une vétusté ne leur permettant pas de jouer leur rôle de gestion énergétique.

Les volets roulants sont hors service, les joints d'étanchéité n'empêchent plus les échanges thermiques. Des devis ont été effectués par l'encadrement, la climatisation doit être installée.

Mme. Anne-Marie MALTRAIT précise que la réhabilitation des volets reste nécessaire.

Le chef de centre a fait faire des devis et attend une réponse pour faire faire les travaux.

La cuisine présente des risques électriques, un manque de rangement pour les ustensiles (...) et des soucis ergonomiques. L'absence d'un local pour les poubelles est aussi à souligner.

Des projets de rénovation sont en court de réalisation par le personnel. Trois propositions de rénovation et de mise en conformité ont été formulées par le personnel.

Partie administrative du CIS : cette zone comprend les bureaux de l'encadrement, un bureau du service, un bureau mutualisé, une zone de circulation et le local de l'amicale.

Les problématiques sur les ouvrants sont les mêmes que pour le foyer et les chambres de garde.

Chambre du stationnaire : l'ancienne chambre du stationnaire ayant été transformée en vestiaires de feu pour les personnels féminins, une chambre a été créée. La pièce permet au stationnaire d'exercer sa mission de façon optimale. Un rideau sera posé pour renforcer l'intimité du/de la stationnaire. La fenêtre donne dans le hall d'entrée du CIS, ne permettant pas une ventilation optimale de la chambre.

Création d'un vestiaire propre et de sanitaires pour le personnel féminin, adjacents au standard du CIS et de la travée VSAV : les travaux sont en cours de finition. Les personnels féminins bénéficieront d'un vestiaire propre, d'un WC, d'un lavabo et de deux douches. Il est prévu également un système de fermeture automatique des portes d'accès au local. La porte conduisant au local VSAV sera équipée de façon à limiter les déperditions thermiques.

Zone de stockage des caisses de la navette : cette zone de rangement se trouve sous l'escalier central. Les marches sont un facteur d'accident. Il est proposé de déplacer la zone de stockage lors de la restructuration du vestiaire propre des hommes.

Local habillement et réserve des produits d'entretien : le stockage des produits inflammables nécessite l'achat de caisses plastiques jouant le rôle de bacs de rétention. Les liquides doivent être entreposés en partie basse afin d'éviter de souiller les rayons inférieurs et le sol. Une ventilation de type aérateur mécanique doit aussi être envisagée pour permettre la ventilation de ce local. Mme. Emilie BARRAT précise qu'une ventilation naturelle « entrée basse, sortie haute » serait suffisante. Il faudra prendre l'option la moins chère.

Aménagement de la salle de sport, de la salle d'instruction et du vestiaire propre pour les hommes :

La salle de sport actuelle est trop petite pour accueillir les agrès et le personnel. Elle sera déplacée dans la salle d'instruction. L'occupation est déjà partiellement effective. La réfection du sol devra être réalisée afin de prévenir les accidents et les TMS. L'ancienne salle de sport sera utilisée pour agrandir les vestiaires des hommes qui sont devenu trop exigus. La salle d'instruction sera délocalisée dans un Algeco de 50m<sup>2</sup>, implanté début novembre.

M. le Colonel Hors classe Christophe GLASIAN demande si la salle (Algeco) sera complètement isolée du reste du bâtiment ?

Un représentant du personnel répond que oui ; les personnels devront traverser la cour pour y accéder.

Les sanitaires du vestiaire homme et l'espace buanderie nécessitent aussi une modification structurelle. Le passage par la buanderie pour accéder aux douches sera modifié en déplaçant certaines cloisons du vestiaire. La zone de buanderie se trouve dans la partie masculine.

Un représentant du personnel s'interroge sur l'accès du personnel féminin à cette zone.

Les sols des vestiaires hommes datent de l'ouverture de la caserne et sont tâchés. Il est proposé qu'une société spécialisée dans le décapage intervienne à l'issue des travaux sur la totalité de la surface.

Les vestiaires de feu : (Toxicité des fumées)

Malgré un manque de place, une zone dite « sale » et une zone « propre », dans le respect du guide de Doctrine opérationnel traitant de la toxicité des fumées ont été mises en place. Un local dédié aux chaussants EPI a été créé.

L'armoire de décontamination des tenues de feu se trouve dans cette zone.

Les tenues de feu sont actuellement suspendues à l'air libre dans la remise en attendant la fin des travaux du vestiaire de feu.

Travée du VSAV 1 : Une partie de la faïence se décolle au sein du local VSAV. Il s'agit d'une malfaçon lors de la pose.

La tour d'exercice et de séchage :

L'accès à la tour d'exercice est sécurisé par un digicode. Le code est renouvelé régulièrement par l'encadrement du site et les SOG. La tour souffre elle aussi de vétusté. Un mur d'escalade est présent dans la tour. Les prises de ce dernier n'ayant pas été contrôlées, il est proposé par l'encadrement d'interdire l'accès. Il est envisagé de le faire démonter afin d'éviter tout incident.

Affaissement de l'asphalte devant les remises :

Le stationnement des engins poids-lourds semble être à l'origine de l'affaissement de certaines zones. Ce phénomène n'est pas lié à des écoulements d'eaux pluviales. Il est rappelé que la caserne a été bâtie sur une zone marécageuse. Un ragréage du trou a été programmé par l'encadrement du CIS.

Un représentant du personnel évoque l'entretien des espaces verts qui est actuellement assuré par les agents du CIS. Les bâtiments appartenant à la mairie de Gerzat, une collaboration pourraient peut-être être envisagée.

Mme. Emilie BARRAT répond que la question a été évoquée lors de la visite. Un entretien est réalisé du côté de la police nationale dont la mairie est bailleur. Il refuse d'entretenir les espaces verts pour le SDIS car le terrain est mis à disposition. Un agent en interne a commencé à tailler les haies.

Un représentant du personnel répond que normalement ce n'est pas à lui de s'en occuper.

En conclusion, la gestion des échanges thermiques via les fenêtres et portes de l'ensemble du CIS reste un problème majeur. Les remises ne sont pas isolées. Dans le cadre du plan de sobriété énergétique, une isolation pourrait être envisagée. Il est noté une véritable volonté de faire avancer les travaux. Malgré le peu d'espace et les contraintes, le projet va sans doute permettre aux agents d'exercer dans des conditions plus respectueuses et valorisantes. Dans l'historique, la caserne de Gerzat n'a pas très bonne réputation. C'est une caserne vieillissante, et géographiquement compliquée. C'est un indicateur fort qui explique pourquoi les agents ne veulent pas aller dans cette caserne.

Depuis le second semestre de l'année, la volonté de l'encadrement et des personnels, qui participent pleinement à la démarche, est d'améliorer leurs conditions de travail.

M. le commandant Benoit ASSELIN complète en évoquant que depuis de nombreuses semaines, un contractuel travaille sur le site. Des efforts sont faits pour rattraper le retard dans les travaux de la caserne.

M. le Colonel Hors classe Christophe GLASIAN précise que l'entretien bâtementaire revient au SDIS malgré la mise à disposition des bâtiments par la mairie de Gerzat. Le projet du nouveau CSP est en cours. L'avenir et les investissements s'orientent vers ce projet. Il n'y aura plus de gros investissements bâtementaires sur le CS de Gerzat.

Un représentant du personnel évoque le projet de restructuration de la cuisine avec la possibilité d'un ameublement pouvant être réutilisé dans le nouveau CSP.

M. le Colonel Hors classe Christophe GLASIAN répond que ce matériel sera réutilisé pour la prochaine caserne.

Mme. le médecin référent santé au travail Aline GUTTMANN évoque qu'elle n'était pas au courant de cette visite et souhaite être intégrée pour les prochaines réunions et visites.

M. Stéphane NAËL, répond que cette demande sera prise en compte lors des prochaines réunions/visites sur ce dossier.

Le CIS Gerzat est en phase de transformation afin d'améliorer les conditions de travail de ses personnels. La visite n'ayant duré que 2 heures et les travaux n'étant pas achevés, les représentants du CHSCT devront suivre en 2023 ce dossier afin d'apprécier les modifications.

#### **Rapport n°4 : Essais des gilets rafraichissants – pour info**

Mme la cadre de santé 1<sup>ère</sup> classe Danièle DIOGON présente un matériel de réhabilitation. Ce matériel est utilisé pour « remettre en forme » les sapeurs-pompiers au cours d'une intervention.

Le PSSM intervient la plupart du temps avec le soutien sanitaire opérationnel (si intervention d'importance). Une équipe du PSSM est présente en prévention et en prévision des problèmes qui pourraient y avoir lors de l'intervention. Un des principaux problèmes est le coup de chaleur.

La particularité de ce gilet textile est qu'il garde l'impression de fraîcheur pendant au moins 10h. Il suffit de le tremper dans 1L d'eau. Ces gilets sont lavables. Une chaise spécifique pliable disposant d'accoudoirs avec des sacs d'eau ou poches de glace vient compléter le dispositif.

Le fait de tremper les avant-bras à un effet de rafraîchissement par immersion direct. Aussi, les sapeurs-pompiers peuvent retourner au feu après. Les formateurs caisson feu ont émis un retour positif sur ce matériel testé. Il est proposé de faire un essai sur une année. Pour cela, un lot avec des chaises sera acheté pour une somme totale de 500 euros.

Un représentant du personnel demande si les gilets sont lavables à la main.

Mme la cadre de santé 1<sup>ère</sup> classe Danièle DIOGON répond que les gilets sont lavables à la main et à la machine à 30°.

Un représentant du personnel se questionne : « il est obligatoire de mettre le gilet sous l'eau bien fraîche ? »

Mme. le médecin référent santé au travail Aline GUTTMANN, répond que ce n'est pas la température elle-même de l'eau qui donne l'effet de rafraichissement, c'est l'évaporation progressive.

Un représentant du personnel demande dans quel véhicule va être mis ce matériel ?

Mme la cadre de santé 1<sup>ère</sup> classe Danièle DIOGON répond que ce matériel sera dans le véhicule SSO. Un projet d'un véhicule de réhabilitation est envisagé. Pour le caisson feu, le GFDC dispose de deux chaises et d'un lot de gilets afin d'être autonome.

Un représentant du personnel se questionne : « Est-ce qu'on a une idée du nombre de coup de chaleur en 2021 par les personnels ? » et « Ne serait-il pas intéressant d'essayer ce matériel sur les colonnes de feu de forêt ? ».

Mme la cadre de santé 1<sup>ère</sup> classe Danièle DIOGON explique que lors de la dernière colonne feux de forêt, le matériel était présent. Les sapeurs-pompiers ont pu l'utiliser.

Concernant la formation (caisson feu), il y a eu deux malaises, les formateurs ont pu intervenir.

Un représentant du personnel précise que si le matériel est mis en essaie, il serait bien d'avoir un retour d'expérience comme pour le rideau de fumée.

M. le médecin de classe exceptionnelle Thierry TAILLANDIER évoque que sur le plan financier, ce matériel n'est pas très coûteux (150€ la chaise). Compte tenu de l'usage qu'il peut en être fait, une étude sera menée pour déterminer le déploiement départemental de ce matériel.

#### **Rapport n°6 : Expertise mécanique de la bouteille ARI Ceyrat – pour info**

Mme. Emilie BARRAT rappelle les faits de l'accident et évoque un élément important : les robinets des bouteilles ARI sont considérés comme de la quincaillerie, et n'ont donc pas de numéro de suivi.

**Les résultats de l'expertise mécanique** : le procureur, après avoir prononcé un non-lieu, a permis au service SQVS de récupérer l'ensemble des éléments constituant la bouteille 24727. Ceux-ci ont été transmis à l'Institut de la Soudure en charge de l'expertise mécanique le 24 juin 2021.

Les conclusions de l'expertise sont les suivantes :

*« La perte de pression constatée en amont de la rupture du robinet de la bouteille d'air comprimé CEYRAT 24727, résulte très probablement d'un défaut de fabrication monté sur la bouteille, en particulier du filetage de la vis mâle de fixation de celui-ci. Le profil de cette vis n'est en effet pas symétrique et cylindrique et ne peut par conséquent pas assurer l'étanchéité souhaitée lors de son vissage dans le taraudage situé en partie supérieure de la bouteille. Ce défaut de filetage a très probablement donné lieu à un montage en force du robinet qui a contribué de manière aggravante à la perte d'étanchéité au niveau de cette liaison.*

*D'autre part, le défaut de montage constaté au niveau de l'élément tubulaire à la bouteille semble lui aussi avoir contribué à la perte de pression initialement constatée.*

*Les ruptures relevées sur les différents éléments en laiton ont toutes un caractère ductile qui font suite à un dépassement des caractéristiques mécaniques de l'alliage. Ce niveau de contraintes a très probablement été engendré dans un premier temps par les variations de pression lors de la manipulation du corps de la bouteille, puis dans un second temps, par la pression qui s'est dégagée de la bouteille une fois le robinet rompu. La manipulation de cette bouteille a pu également augmenter le débit de fuite de la bouteille et créer localement par détente du gaz une zone de sur-contraintes ayant pu favoriser la rupture brutale ductile du robinet par dépassement de ces caractéristiques mécaniques intrinsèques. De plus, il n'est exclu que la bouteille a éventuellement pu subir un choc accidentel lors de sa manipulation par le robinet.*

*En complément, l'usure importante du presse étoupe du robinet ne permet plus à celui-ci d'assurer sa fonction d'étanchéité.*

*Dans ce cadre, compte-tenu, des observations et constats réalisés, il pourrait être utile de procéder à des contrôles non destructifs, par radiographie par exemple, des éléments de robinetterie montés sur les bouteilles de gaz des parcs afin de s'assurer de leur bon montage et de l'étanchéité au niveau des filets. Ce contrôle devra être complété par un démontage du presse étoupe pour vérifier l'usure de la zone d'étanchéité de celui-ci ».*

**Les suites données** : au regard de l'expertise de l'Institut de la Soudure, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), saisie sur ce dossier, a demandé au Sdis63 un échantillon de 3 bouteilles ARI avec des robinets ayant les mêmes caractéristiques que la bouteille 24727. Des expertises mécaniques sur les robinets et une étude de la mécanique des fluides seront mises en œuvre. Les échantillons ont été fournis à la DREAL le 30 septembre 2022.

M OGHEARD, inspecteur de la DREAL, devrait présenter ses conclusions au prochain FSSCT.

Un représentant du personnel énonce que cette bouteille a pu être soumise à un choc.

Mme. Emilie BARRAT répond que si la bouteille avait eu un choc, le robinet aurait directement rompu.

Un représentant du personnel se demande si c'est le prestataire qui a un rôle par rapport au pas de vis qui n'était pas visé dans l'axe.

M. Yannick FORNONI répond que c'est une pièce qui n'est pas manipulée lors du contrôle.

M. le Colonel Hors classe Christophe GLASIAN ajoute qu'il est écrit que le filetage a pu être forcé en le montant.

Suite à cet accident, le SDIS n'a pas attendu l'expertise pour mettre en œuvre certaines actions comme les caisses de transport, le changement du parc vétuste, la mise en place de procédures et la formation du personnel.

M. le lieutenant Philippe BONNET précise qu'une autorisation de programme a été mise en place suite à l'accident avec l'achat de 565 bouteilles composites, le renouvellement continu du parc, le changement de la robinetterie pour mettre une double sécurité.

Un représentant du personnel se questionne : « Est-ce qu'un suivi plus précis existe concernant le remplissage des bouteilles ? »

M. le lieutenant Philippe BONNET répond qu'un projet est en cours sur l'ensemble du département.

Mme. Emilie BARRAT explique que le projet consiste à mettre en place un système de puces RFID permettant de réduire les sources d'erreur dans la traçabilité des bouteilles.

Le nombre de lectures RFID dépendra des résultats proposés par le groupe de travail sur le déploiement départemental de l'air respirable.

M. Yannick FORNONI précise que la gestion de l'air respirable et de la traçabilité est plus simple en ayant un seul point de gonflage avec un poste fixe.

L'idée est d'avoir un stock de bouteilles plus important afin de limiter le déplacement des véhicules pour gonfler les bouteilles.

M. le Colonel Hors classe Christophe GLASIAN évoque qu'un point sera fait avec le groupe de travail.

Mme. Emilie BARRAT précise que la mise en place d'un véhicule 'Air respirable' permettrait également de répondre à la problématique liée à la toxicité des fumées avec l'approvisionnement de tenues de feu propres.

Un représentant du personnel ajoute qu'il y a eu une prise de conscience des agents.

Mme. Emilie BARRAT ajoute pour information que le lieutenant-colonel MAGNOLINI a animé une conférence en juillet 2020 sur l'air respirable. Il nous avait guidé dans la réflexion sur l'air respirable.

M. le médecin de classe exceptionnelle Thierry TAILLANDIER ajoute que la qualité de l'air reste discutable lors des gonflages dans un environnement proche des groupes électrogènes et des pots d'échappement.

Un représentant du personnel précise les questions de la vétusté des VAR et de la qualité de l'air ont été relevées par le groupe de travail.

M. le Colonel Hors classe Christophe GLASIAN demande qui pilote ce groupe de travail ?

Un représentant du personnel répond que c'est le commandant GUERIN.

Un représentant du personnel demande où en est le renouvellement du parc.

M. le lieutenant Philippe BONNET répond que nous supprimons les bouteilles BFK pour les remplacer par des bouteilles composites. La formation a été équipée en bouteilles composites avec des dossards renforcés par rapport au caisson feu. Aujourd'hui, 98% du parc est équipé par du MSA.

A l'issue du plan d'équipement, le parc ARI aura une moyenne d'âge comprise entre 5 et 6 ans.

M. le lieutenant Philippe BONNET précise qu'une machine DRAGER conçue pour le nettoyage des masques ARI va bientôt être réceptionnée.

M. Yannick FORNONI ajoute que cette machine fonctionne avec un système de buses qui vaporisent un produit nettoyant puis désinfectant. Le séchage sera effectué grâce aux armoires séchantes.

M. le lieutenant Philippe BONNET précise que les armoires séchantes ont été livrées dans les centres.

M. le Colonel Hors classe Christophe GLASIAN demande si l'agent a des séquelles de cet accident ?

Un représentant du personnel répond que l'agent a une cicatrice mais pas de séquelles.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Question diverse n° 1 : Tirs sur le bâtiment du GFDC/ PVPT/ SQVS**

Au mois de Juillet 2022, il y a eu des tirs sur le bâtiment du GFDC. Des plombs tombaient sur le toit de l'algeco. Les agents présents ont été surpris. Le commandant BENEDICT et le capitaine Jean-François BARILI se sont rendus sur les lieux.

Un représentant du personnel demande s'il y a eu une enquête suite à cet événement.

M. le Colonel Hors classe Christophe GLASIAN répond qu'une démarche a été entamée et un signalement au service de police a été réalisé.

### **Question diverse n°2 : Essais de nouveaux sacs VSAV**

M. le lieutenant Olivier MALLINJOUD se présente, il est affecté au groupement formation développement des compétences. Il est le futur référent sur la filière SUAP qui se met en place actuellement.

Lors des dernières commissions SUAP, il a été décidé qu'une phase d'expérimentation des nouveaux sacs pour les ambulances serait mise en œuvre.

Les sacs VSAV sont vieillissants. La commission estime qu'il est important de passer à deux sacs pour les lots de secours.

M. le Colonel Hors classe Christophe GLASIAN se questionne : « mettre deux sacs, est-ce pour une question de taille ? »

M. le lieutenant Olivier MALLINJOUD répond que c'est surtout une question de poids.

Il projette de faire un remplacement des sacs VSAV sur un plan pluriannuel car il y a un impact financier très important.

L'idée est de faire un glissement des sacs VSAV vers les lots de secours qui sont moins sollicités que ceux des ambulances. Il est préférable de remettre en état ceux des lots de secours plutôt que d'investir dans de nouveaux sacs.

Les sacs actuels pour les VSAV, les sacs bleus, présentent une problématique de poids. Plusieurs fabricants ont été contactés. Le marché en France ne propose pas de solution pérenne. Il a été étudié de passer à des bouteilles de 2L à 200 barres pour l'oxygène portable. Ce produit n'existe pas en France actuellement.

Concernant le sac rouge, le retour du terrain est qu'il est trop grand pour le contenu. Le nouveau sac bleu est plus grand que les versions précédentes.

Un représentant du personnel évoque une problématique liée à la hauteur du nouveau sac bleu reçu au CSP qui exerce un baland avec la bouteille.



M. le lieutenant Olivier MALLINJOURD précise que plusieurs fournisseurs ont été consultés; la commission a décidé d'investir dans des sacs tests et d'arbitrer selon les retours de ces essais, avant d'investir sur la totalité.

Un représentant du personnel évoque une problématique liée à l'emplacement des sangles sur le sac rouge.

M. le lieutenant Olivier MALLINJOURD explique que d'autres types de sacs vont être mis en essai afin de pouvoir faire une comparaison. Un des facteurs déterminant sera le poids des sacs. A l'issue des tests, la conception d'un sac sur mesure sera envisagée.

Pour remplacer le sac rouge, il est proposé un sac de secours plus petit en hauteur et en largeur mais plus profond. Le système de portage est plus haut que sur l'ancien sac.

Déploiement de tests : 9 VSAV seront dotés des nouveaux sacs dont trois au CSP Clermont Ferrand, deux au CIS Chamalières, deux au CIS Aubière et deux au CIS Thiers.

La mise en place de ces tests est prévue pour fin 2022 ou début 2023.

Un nouvel inventaire des sacs sera mis en test en simultané.

Après une période de 4 mois, les essais seront prolongés ou stoppés après la réalisation d'un point d'étape.

Une fiche de test sera distribuée pour centraliser les retours (en cours de réalisation) puis une synthèse sera réalisée et portée à la connaissance de la commission SUAP.

M. le médecin de classe exceptionnelle Thierry TAILLANDIER précise que la commission SUAP permet des discussions transversales. Elle se réunit deux fois par an.

Un représentant du personnel demande s'il ne serait pas nécessaire d'avoir dans la commission SUAP des agents du terrain.

M. le lieutenant Olivier MALLINJOURD répond que les territoires sont représentés. Ce n'est pas forcément tout le temps la même personne qui représente les territoires.

Un représentant du personnel propose de mettre en place un système de mailing pour les remontées opérationnelles du terrain avec une adresse spécifique.

M. le Colonel Hors classe Christophe GLASIAN explique que quand il y a un problème à traiter, il faut s'interroger sur qui est impacté par la décision ; à cette réponse, nous savons qui doit-être associé au projet.

Il ne doute pas que des personnels opérationnels soient liés à la commission SUAP. Un référent SUAP pourrait être identifié dans les centres tests et associé au groupe de travail.

M. le lieutenant Olivier MALLINJOURD explique que le groupe de travail est dans l'attente de la mise en place des deux référents SUAP sur les 9 compagnies.

Un représentant du personnel demande s'il est possible de faire passer l'information dans les centres car l'information n'est pas remontée. Si les agents ont des remarques, ils pourraient les transmettre aux référents SUAP.

M. le Colonel Hors classe Christophe GLASIAN répond que nous rentrons en phase d'expérimentation et que les agents vont être associés à ce dossier.

### **Question diverse n°3 : Travail en hauteur sur les CCF**

M. le Colonel Hors classe Christophe GLASIAN rappelle que la consigne est claire : « il est interdit de monter sur le toit d'un CCF avec une lance ».

Un représentant du personnel répond qu'il faudrait sensibiliser les agents sur ce point.

M. le colonel Christian DEMARK explique qu'un retour d'expérience est en train d'être réalisé sur le sujet des colonnes de renfort.

M. le Colonel Hors classe Christophe GLASIAN précise qu'il n'existe pas de dispositif normalisé et réglementaire de maintien au travail sur une cabine de CCF. Il est possible de monter lorsque le véhicule est à l'arrêt pour récupérer du matériel (roue de secours, clé de portage) mais en aucun cas quand le véhicule se déplace.

Un représentant du personnel rajoute qu'il faudrait faire attention aux images que communique le SDIS sur les réseaux.

### **Question diverse n°4 : Sécurisation des centres mixtes**

M. le Colonel Hors classe Christophe GLASIAN affirme qu'il a constaté que la sécurité est limitée dans certains centres mixtes pour les avoir visités. Il ne se rend pas compte du degré d'urgence dans les centres qui sont confrontés à une difficulté réelle d'intrusion. Ce sujet à l'ordre du jour permet d'anticiper les difficultés émergentes.

Un représentant du personnel répond que l'idée est d'anticiper. On constate une augmentation de vols de matériel électroportatif.

M. le Colonel Hors classe Christophe GLASIAN demande si un vol récent a eu lieu ?

Un représentant du personnel répond que ce constat est national. Il est nécessaire de faire un point sur la sécurisation des centres. On constate une augmentation des vols et des risques d'intrusion. Toutes les casernes ont le même code pour accéder aux bâtiments.

Un représentant du personnel explique qu'il est arrivé que des sdf dorment dans les cages d'escaliers dans l'enceinte du CSP.

Un représentant du personnel affirme que beaucoup de portes sont ouvertes en permanence dans les centres de secours. Beaucoup de personnes non identifiées circulent en civil. Le portail est ouvert en permanence, il n'y a pas de code. Il a été fait une demande au PRTI pour avoir des badges.

M. le Colonel Hors classe Christophe GLASIAN prend l'exemple de la politique de sécurisation des bâtiments dans le SDIS 42 : dans le fonctionnement au quotidien, le système de badges est compliqué. Un représentant du personnel évoque qu'il pourrait être installé un système de fermeture des portes des remises dans les centres à l'aide de badges.

M. le Colonel Hors classe Christophe GLASIAN propose que les chefs d'unités fassent remonter des propositions. Encore une fois, on sera dans la gestion de priorités, avec un équilibre entre la sécurité et le fonctionnement de la caserne.

#### **Question diverse n°5 : Les ISP sans conducteur**

Un représentant du personnel évoque les problèmes de sécurité routières auxquels sont exposés les ISP lors de leur départ en intervention : conduite seul, zones éloignées, gestion de la radio, du GPS,...

M. le Colonel Hors classe Christophe GLASIAN répond il ne sait pas comment nous pouvons répondre à cette problématique avec des infirmiers en garde postée.

Un représentant du personnel évoque qu'il peut être proposé de prendre des personnes en inaptitude opérationnelle avec avis du PSSM, au lieu d'embaucher, pour assurer le rôle de conducteur.

M. le Colonel Hors classe Christophe GLASIAN précise qu'il reste ouvert à toutes les propositions. La solution ne va pas se construire maintenant. Il faut entamer une réflexion et faire preuve de pragmatisme.

Un représentant du personnel évoque que les ISP ne sont pas forcément habitués à conduire dans l'urgence (programmer le GPS, suivre et gérer la radio). Il y a beaucoup d'informations à prendre en compte.

M. le médecin de classe exceptionnelle Thierry TAILLANDIER est surpris de découvrir des sujets comme celui-ci à l'ordre du jour. Il explique que ce dossier a été abordé avec la direction précédente car cette problématique était remontée par nos infirmiers.

M. le colonel Christian DEMARK se questionne : « Le GFDC propose des stages de conduite sécurisée, est-ce réalisé par tous les infirmiers ? »

M. le médecin de classe exceptionnelle Thierry TAILLANDIER répond que la plupart l'on faite et c'est en cours pour les autres.

M. le colonel Christian DEMARK se questionne « Le plan de prévention du risque routier prévoit-il des dispositions pour la conduite seul en situation d'urgence » ? Le secteur d'intervention des infirmiers est assez large mais est-ce pris en compte ?

M. le médecin de classe exceptionnelle Thierry TAILLANDIER répond que les infirmiers, lors de leur arrivée prennent des gardes en doublure quelques temps. La découverte du secteur d'intervention fait partie du cadre du travail. Il est bénéfique d'être à deux sur intervention.

M. le Colonel Hors classe Christophe GLASIAN dit qu'une réflexion est à mener.

Un représentant du personnel indique qu'avec le Loi MATRAS, il y a une volonté nationale de donner, aujourd'hui, un rôle prépondérant aux SSM dans les sdis, alors même qu'ils ont été délaissés pendant de nombreuses années. (Le commentaire du docteur Taillandier n'ayant pas été retenue, il n'y a pas de cohérence avec l'intervention du DDSIS.)

M. le Colonel Hors classe Christophe GLASIAN rétorque qu'il n'a pas cette perception, l'infirmier est un spécialiste comme tous les autres. Il est en effet, dans les conditions opérationnelles, plus confortable d'avoir un conducteur que de ne pas en avoir et cela est valable pour toute la chaîne de commandement.

M. le Colonel Hors classe Christophe GLASIAN clos la discussion en précisant que c'est une réflexion avec la chaîne de commandement complète à faire.

#### **Question diverse n°6 : Machine à laver et sèche-linge au CTA/ CODIS**

Mme. Emilie BARRAT précise que la réponse a été élaborée en lien avec le chef du CTA/CODIS.

Pour l'instant, les locaux du CTA/CODIS ne sont pas équipés pour recevoir ce matériel : pas d'arrivée d'eau, ni de branchement et manque de place. Il faut voir avec le SAMU, qui ont des locaux dans le même bâtiment, ce qui est possible de faire.

Un représentant du personnel répond que des pistes sont envisagées, comme un partenariat avec le SAMU sur le lavage des tenues de travail pompiers ou l'utilisation de matériel mis en place au SAMU.

#### **Question diverse n°7 : Projets SSQVS 2023**

La journée santé sécurité se tiendra le 06 juin 2023 à priori à la salle Le Galion à Gerzat.

Cette journée sera articulée autour de conférences et d'ateliers. Une réunion a lieu le 22 novembre pour continuer la préparation du programme.

Un représentant du personnel explique que les représentants du CHSCT ont le droit à des journées spécifiques et qu'il serait bien que l'ensemble des représentants du CHSCT participent à cette journée.

Mme. Emilie BARRAT répond qu'il n'y a pas de frein sur ce point, c'est une bonne idée.

Préven'route : un événement était prévu sur le site de la direction le 29 septembre mais il a été annulé faute d'engouement avec seulement 18 inscrits.

Ces ateliers de sécurité routière se délocaliseront en 2023 : au mois de mars, à Riom - en juin aux Ancizes - en septembre à Ambert. En 2024, cet événement continu sur l'ensemble des compagnies. Préven'route est destiné à l'ensemble des agents du SDIS. Ce projet est délocalisé notamment pour faciliter la participation des sapeurs-pompiers volontaires.

La formation des futurs membres de la formation spécialisée santé sécurité conditions de travail a été demandée au CNFPT, nous n'avons pas les dates exactes à ce jour.

#### Dates prévisionnelles des prochains FSSCT 2023 :

Le jeudi 16 mars à 13h30

Le jeudi 15 juin à 13h30

Le jeudi 19 octobre à 13h30

#### **Question diverse n°8 : Nomination de Mme. Lucie GAULFIER en tant que conseillère de prévention**

Mme. Emilie BARRAT rappelle que Lucie GAULFIER a rejoint le service SQVS en mars 2022. Suite à ses formations (préalable et continue) en qualité de conseillère de prévention, l'avis du CHSCT est sollicité sur sa candidature en tant que conseillère de prévention pour pouvoir établir son arrêté et sa lettre de cadrage.

**Réponse positive de la part des membres du CHSCT.**

#### **Le plan de sobriété énergétique**

Un nouveau point est ajouté en question diverse. Mme. Emilie BARRAT explique qu'au regard de l'actualité et à la demande de l'autorité territoriale, un groupe de travail sur la sobriété énergétique a été constitué. Il est composé d'un représentant du CHSCT, Mme Lucie GAULFIER chargée de l'environnement, deux agents du CSP qui ont demandé à en faire partie, SPV CIE Issoire, Mme GRAVIERE du service bâtimentaire, Mme BERLIOZ contrôleur de gestion, le capitaine ANNAT représente le site de la direction. Le copilotage est assuré par Mme BARRAT et le commandant BAUDRY.

Une première réunion s'est tenue le 14 octobre 2022, la prochaine aura lieu le 21 octobre 2022. Un plan d'action à l'issue sera mis en œuvre. Il sera présenté au CODIR et au BUREAU début novembre, et lors d'un CHSCT exceptionnel pour avis le 17 novembre 2022.

Parmi les axes de réflexions, certaines actions vont avoir un impact sur les conditions de travail. Il faudra trouver le meilleur compromis entre le plan de sobriété énergétique national qui impose des dispositions et la réalité des conditions de travail des agents du SDIS63. Notamment, les températures dans les bureaux, qui est une des plus grandes inquiétudes des agents, où la différence entre la température réelle fournie par un thermomètre et la température ressentie devra être considérée.

Un représentant du personnel se questionne sur le périmètre du groupe de travail. L'acheminement des personnels sur le lieu de travail, est-il pris en compte ?

Mme. Emilie BARRAT précise que le champ d'actions concerne la consommation électrique, la consommation énergétique liée au chauffage, la consommation d'eau ainsi que les déplacements professionnels et personnels pour se rendre sur le lieu de travail.

Ce groupe de travail va être pérennisé dans le temps car ces problématiques devront être réglées au fur et à mesure. Les actions à court terme vont être arbitrées par l'autorité territoriale et les actions à long terme seront prises en compte ultérieurement.

Un représentant du personnel se demande si les agents vont avoir des aides personnelles (Véhicule, bâtiment).

Mme. Emilie BARRAT répond que les aides potentiellement faites aux collectivités vont être étudiées en collaboration avec Mme Catherine BERLIOZ. Des informations seront transmises aux agents concernant l'utilisation des transports en commun. Le site de la direction est desservi par deux lignes de bus. Une réflexion collaborative avec le SMTC sera menée pour la servitude à terme du site de crouël.

M. le Colonel Hors classe Christophe GLASIAN explique, qu'actuellement, il va être proposé les mesures à court terme sur ce qu'il faut mettre en œuvre. Il ne faut pas que ça génère d'inconfort chez les agents, il s'agit d'avoir quelques réflexes de base.

#### **Tableau de suivi des décisions**

Un représentant du personnel rappelle que le rapport n°5 a été substitué au tableau du suivi de décisions. En effet, avec l'accord de Mme la présidente, il souhaiterait traiter plusieurs questions abordées lors des CHSCT antérieurs.

Un représentant du personnel souligne que lors du CHSCT du 4 février 2021, un point sur le plan d'actions de la démarche QVS devait être fait suite à la réorganisation et à l'arrivée de la nouvelle direction.

Mme. Emilie BARRAT explique qu'il s'agissait de la démarche « Focus group », par corps de métier. Un bilan des propositions sur les facteurs de risques des RPS a été formulé. A l'issue, il y avait eu 161 préconisations articulées dans un plan d'actions. Le référent était le colonel Jean-Jacques BODELLE. En Mai 2022, une réunion a eu lieu pour faire le point sur les fiches d'actions. Il était attendu l'arrivée de la nouvelle Autorité Territoriale pour relancer les actions non mises en œuvre.

Certains points ont avancé comme les adresses mails pour les SPP, les LDG répondent à une partie des problématiques soulevées par rapport à la GPEC. Il reste des points à mettre en œuvre.

M. le Colonel Hors classe Christophe GLASIAN, demande quels sont les problèmes où il y a des attentes particulières de la part des représentants du personnel.

Un représentant du personnel répond qu'ils voulaient faire un point de suivi.

M. le Colonel Hors classe Christophe GLASIAN conclut qu'un point sur ce dossier sera fait pour un prochain CHSCT.

Un représentant du personnel évoque le nouveau magasin d'habillement. C'est un bâtiment en location. Au moment où le bâtiment a été investi, il avait été noté un certain nombre de problématiques pour les personnels qui n'ont pas été réglées, et se demande pourquoi.

Un représentant du personnel détaille la liste des points remontés :

- Interrupteur général inexistant, il faut aller le matin allumer la lumière au tableau électrique
- Fuite du robinet dans les vestiaires
- Pas de vestiaire pour le personnel féminin
- Température à 15° le matin, 34° l'après-midi (en été).
- Manque de lumière en général mais aussi au-dessus des postes de travail.

Un représentant du personnel remercie l'autorité territoriale d'intégrer ce point à l'ordre du jour. Elle rappelle que ces éléments datent de deux jours et souligne que ce qui est en jeu c'est la sécurité des agents.

M. le Colonel Hors classe Christophe GLASIAN précise que les conditions de travail actuelles sont beaucoup mieux que celles sur l'ancien site de Pont du Château. Maintenant, il faudra voir ce qui peut être mis en œuvre afin de répondre aux problèmes soulevés.

Mme. Emilie BARRAT explique que concernant la température, c'est un problème d'isolement du bâtiment.

Un représentant du personnel est d'accord et souligne que le plus gros problème est de devoir allumer la lumière au tableau électrique : l'agent doit traverser, dans le noir, le bâtiment pour allumer. Un interrupteur général devrait être installé pour assurer la sécurité.

M. le commandant Benoit ASSELIN mentionne qu'il y a une zone féminine dans les vestiaires.

Un représentant du personnel répond que la réglementation demande que les vestiaires hommes et femmes soient distincts.

M. le Colonel Hors classe Christophe GLASIAN demande à ce que la liste énoncée lui soit envoyée.

Un représentant du personnel souhaiterait rajouter à l'ordre du jour du CHSCT du 17 novembre, en question diverse : l'aménagement du poste de l'accueil ainsi que celui du vaguemestre.

M. le Colonel Hors classe Christophe GLASIAN accepte la demande.

### **Atelier mécanique**

Mme. le Dr Sylvie BARGE soulève le problème des conditions de travail des agents à l'atelier mécanique.

Un courrier établi par le CDG a été transmis à l'autorité territoriale.

M. le Colonel Hors classe Christophe GLASIAN prend en compte le problème exposé. Il n'y a pas de solution immédiate, ce sujet sera étudié prochainement.

---

Date prévisionnelle : Un CHSCT exceptionnel se tiendra le 17 novembre 2022 puis un CHSCT périodique se tiendra le 16 mars 2023.

La réunion est levée à 12h00.

La Présidente,

Valérie PRUNIER

Le secrétaire,

Stéphane NAËL

### **Destinataires :**

- Membres du CHSCT,
- Invités,
- Assistants de prévention,
- Agents du SDIS 63.